



Joyeuses Pâques

Calendrier 2023



LÉGENDE

POUR LES RÉSIDENCES

● Le VENDREDI, aux deux semaines, collecte des bacs de déchets et de recyclage

□ Tous les VENDREDIS, collecte du compost (du 5 mai au 10 novembre, ainsi que le 14 et 28 avril)

■ Collecte des encombrants* (gros rebuts), en plus des bacs de déchets, de recyclage et de compost

*Ce qui se trouve dans une remorque ne sera pas ramassé. Tout doit être au sol. La quantité maximale ramassée est l'équivalent de 6' x 6'.

Avril

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

Mai

D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

POUR LES COMMERCES

● Tous les MERCREDIS, collecte conteneur de déchets

○ Aux 2 semaines, les MERCREDIS, collecte conteneur de recyclage

CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL

(les dates soulignées dans le calendrier)

Le rendez-vous – Avril 2023

Notre-Dame-du-Bon-Conseil, lundi 13 mars 2023,

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité Paroisse de Notre-Dame-du-Bon-Conseil en la salle du conseil de l'Hôtel de Ville à conformément à nos règlements numéros 323-2003, 338-2005 et au Code municipal.

Formant le quorum sous la présidence du maire Stéphane Dionne. Sont présents les conseillers suivants : François Lupien, conseiller poste #1, Pierre Côté, conseiller poste #2, Marie-Lyne Landry, conseillère poste #3, Maureen Landry, conseillère poste #5, Karina Poudrier, conseillère poste #6 Absents : Éric Allard, conseiller poste #4, Valérie Aubin, directrice générale / greffière-trésorière, ainsi que Gaby Tessier, inspecteur sont également présents.

À noter que le genre masculin est utilisé dans le but d'alléger la lecture du texte, et ce, sans discrimination pour le genre féminin.

ADOPTION DES COMPTES À PAYER ET TRANSFERTS ;

Considérant les comptes à payer en date du 13 mars 2023, et effectués durant le mois :

En conséquence, il est proposé par Maureen Landry, appuyé par Marie-Lyne Landry et résolu d'accepter les déboursés pour un total de 85 152.44\$

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents.

DEMANDE DES CITOYENS ET AUTRES

DEMANDE D'APPUI CPTAQ - LOTS 4 647 085, 4 647 086 et 4 647 106 - ÉCHANGE TERRAIN ;

Considérant qu'une demande d'échange de terrains et d'utilisation à une fin autre que l'agriculture, impliquant les lots 4 647 085, 4 647 086 et 4 647 106, a été présentée par Monsieur René Vallée le 28 février 2023 ;

Considérant que le propriétaire veut régulariser la situation actuelle à l'effet d'annexer le garage résidentiel, qui se trouve présentement sur le lot de la terre agricole (lot 4 647 106), avec le bâtiment résidentiel principal du lot 4 647 085 ;

Considérant que le propriétaire doit prendre en considération la réglementation municipale en vigueur quant à la superficie minimale, soit 3 000 mètres carrés et à la largeur minimale de la façade de 50 mètres ;

Considérant qu'il n'y a pas de terrain, ailleurs sur le territoire municipal, où le projet pourrait être réalisé ;

Considérant que la présente demande ne cause aucun préjudice aux activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles ;

Considérant que cette demande est conforme aux orientations du schéma d'aménagement de la MRC Drummond et aux règlements d'urbanisme de la municipalité ;

En conséquence, il est proposé par Marie-Lyne Landry, appuyé par Karina Poudrier et résolu que les membres du conseil appuient la demande présentée par Monsieur René Vallée, soit le projet d'échange de terrains impliquant les lots 4 647 085, 4 647 086 et 4 647 106 conformément à la réglementation municipale en vigueur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents.

FONDS DE LA RURALITÉ ;

Considérant que la municipalité désire se doter d'une salle multifonctionnelle ;

Considérant que la municipalité louera cette salle à prix modique pour ses citoyens afin de favoriser les rassemblements familiaux et activités sociales ;

Considérant que les organismes du milieu pourront utiliser gratuitement cette salle pour leurs besoins (aféas, comité d'emploi et de développement bon-Conseil etc) ;

Considérant la demande grandissante pour offrir des formations à distances pour les élus depuis la COVID 19 ;

Considérant les demandes dans le milieu afin d'offrir aux citoyens des formations diverses (exemple : espagnol agriculteur)

Considérant qu'à cet ajout au service de la municipalité, un emploi temporaire sera consolidé

Considérant le besoin de mobilier mobile et configurable, tables sur roues pliables et modulables ainsi que des chaises ergonomiques sur roulettes

Considérant que pour rendre l'endroit sécuritaire et rencontrer les normes d'incendie et d'assurance que les travaux de menuiserie et électricité seront à faire ;

Considérant le besoin en informatique et en audio visuel, la salle devra être protégée par un système d'alarme et de caméra ;

Considérant qu'un réseau WIFI haute vitesse serait approprié pour répondre aux besoins des organismes et citoyens qui désirent utiliser la salle pour différents besoins.

Considérant que le conseil veut créer un bureau pour offrir à la communauté gratuitement un endroit approprié pour rencontre virtuelle et travail personnel et que la fibre tarde à s'installer dans tous les rangs de la municipalité ;

Considérant que le conseil désire offrir à sa population un mini centre de collecte destiné à l'éco-centre de divers petits objets, tel que les batteries, cellulaires, cartouches de café nespresso, cartouches d'encre ;

Considérant que ce projet est évalué à plus 100 000\$

En conséquence, il est proposé par Maureen Landry, appuyé par François Lupien et résolu unanimement que le conseil dépose un projet au fonds de la ruralité de la MRC Drummond. Qu'elle autorise la directrice générale à signer les documents relatifs à cette demande au fonds de la ruralité de la MRC Drummond.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents.

DEMANDE SUBVENTION DÉPUTÉ

Considérant que la Municipalité de la Paroisse de Notre-Dame-du-Bon-Conseil réalise chaque année des investissements importants pour maintenir son réseau routier dans les meilleures conditions possibles ;

Considérant que la Municipalité de la Paroisse de Notre-Dame-du-Bon-Conseil doit affecter une part importante de son budget à la voirie locale (déneigement des rangs, nettoyage des fossés longitudinaux et des ponceaux, rapiéçage manuel et mécanisé de la chaussée, fauchage des abords de route, réparation de la signalisation et des glissières de sécurité, marquage des chaussées, etc.) et qu'elle taxe ses contribuables pour être en mesure de leur offrir un réseau routier convenable tout en respectant leur capacité de payer;

Considérant que les sommes d'argent nécessaires à l'entretien de notre réseau sont de beaucoup supérieurs aux revenus de taxation que la municipalité peut y consacrer et que sans l'aide gouvernementale, par l'entremise de notre député monsieur Sébastien Schneeberger nous ne pourrions maintenir la qualité actuelle de notre réseau ;

Considérant que notre député, monsieur Sébastien Schneeberger, nous a toujours consenti une aide financière importante, toujours fort appréciée, mais insuffisante pour combler nos besoins en regard de la réfection, de l'entretien de nos rangs;

Considérant qu'on doit élargir le chemin Quatre-Saisons et chemin des Serres;

Considérant qu'on doit recharger plusieurs accotements ;

En conséquence, il est proposé par Marie-Lyne Landry, appuyé par Pierre Côté et résolu de demander à notre député, monsieur Schneeberger, une aide financière d'un montant de 150 000 \$ dans le cadre du programme d'amélioration du réseau routier municipal pour assurer l'intégrité des chemins municipaux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

RÈGLEMENT D'EMPRUNT;

Soumissions pour l'émission de billets

ATTENDU QUE la Municipalité de la paroisse de Notre-Dame-du-Bon-Conseil a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 20 mars 2023, au montant de 138 700 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

11 100 \$	4,75000 %	2024
11 600 \$	4,30000 %	2025
12 200 \$	4,25000 %	2026
12 800 \$	4,20000 %	2027
91 000 \$	4,20000 %	2028

Prix : 98,00100

Coût réel : 4,75933 %

Le rendez-vous – Avril 2023

2 - CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE L'EST DE DRUMMOND

11 100 \$	4,77000 %	2024
11 600 \$	4,77000 %	2025
12 200 \$	4,77000 %	2026
12 800 \$	4,77000 %	2027
91 000 \$	4,77000 %	2028

Prix : 100,00000

Coût réel : 4,77000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

Il est proposé par Karina Poudrier, appuyé par Maureen Landry et résolu unanimement

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de la paroisse de Notre-Dame-du-Bon-Conseil accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 20 mars 2023 au montant de 138 700 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 396-2012. Ces billets sont émis au prix de 98,00100 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents.

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT #479-2023 DÉMOLITION

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par Marie-Lyne Landry qu'à une prochaine séance de ce conseil, le *Règlement numéro 479-2023 concernant la démolition sera adopté*.

Dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 445 du *Code municipal* (RLRQ, c. C-27.1), une copie du projet de *Règlement numéro 479-2023* pour adoption est déposée lors de la séance et est jointe en annexe au présent avis. Une dispense de lecture.

ADOPTION PROJET DE RÈGLEMENT #479-2023 DÉMOLITION

PROJET DE RÈGLEMENT # 479-2023

ATTENDU QUE la municipalité a le pouvoir, en vertu des articles 148.0.1 à 148.0.26 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, de mettre en application et de maintenir en vigueur un règlement relatif à la démolition d'immeubles;

ATTENDU QUE le conseil souhaite régir et contrôler la démolition d'immeubles sur son territoire ;

ATTENDU QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme a été modifiée en 2017, 2019 mais surtout en 2021 quant aux dispositions concernant la démolition d'immeubles et qu'il y a lieu de s'assurer que les dispositions dudit règlement sont en concordance avec ces modifications de la Loi. Une obligation d'y intégrer des dispositions quant aux immeubles à valeur patrimoniale est d'ailleurs présente, et ce, d'ici le 1^{er} avril 2023, soit 2 ans après la sanction de la Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives (loi no 69, article 137);

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné le 13 mars 2023 ;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation sera tenue le 17 avril 2023 à 19h00 à la salle la Pente douce

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Maureen Landry, appuyé par Pierre Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil adopte le projet de règlement relatif à la démolition d'immeuble numéro 479-2023

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents.

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT # 480-2023 RÉSIDENCES DE TOURISME

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par Karina Poudrier qu'à une prochaine séance de ce conseil, le *Règlement numéro 480-2023 concernant les résidences de tourisme sera adopté*.

Dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 445 du *Code municipal* (RLRQ, c. C-27.1), une copie du projet de *Règlement numéro 480-2023 concernant les résidences de tourisme*, pour adoption est déposée lors de la séance et est jointe en annexe au présent avis. Avec dispense de lecture

ADOPTION PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT #480-2023- RÉSIDENCE DE TOURISME

PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE No 163

PROJET RÈGLEMENT # 480-2023

ATTENDU QUE la municipalité a le pouvoir de modifier le règlement de zonage comme le prévoit la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite définir les usages « résidence secondaire de tourisme » et « résidence principale de tourisme »;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite maintenir les prohibitions actuellement en place sur le territoire concernant les résidences de tourisme;

ATTENDU QU'IL est nécessaire de déterminer la prohibition de la résidence principale de tourisme dans les zones souhaitées et de suivre la procédure particulière d'approbation référendaire, conformément aux articles 73 et 126 de la *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions*;

ATTENDU QUE la procédure d'adoption applicable a été régulièrement suivie;

ATTENDU QU'un avis de motion a dûment été donné lors d'une séance ordinaire de ce Conseil tenue le 13 mars 2023;

ATTENDU QU' une consultation publique sera tenue le 17 avril 2023 à 19h15 à la salle la pente douce sur le projet de règlement;

En conséquence, il est proposé par le Pierre Côté, appuyé par Karina Poudrier et résolu: qu'un projet de règlement de ce conseil portant le numéro 480-2023 soit adopté

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents.

PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE No 163

PROJET DE RÈGLEMENT # 480-2023 concernant les résidences principales et secondaire de tourisme

Le projet de règlement peut être consulté au bureau de la municipalité.

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT # 481-2023 ÉOLIENNE

AVIS DE MOTION QUANT À UNE MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 163

Maureen Landry• donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente du conseil, le Règlement no 481-2023 modifiant le règlement de zonage no 163;

Cet avis de motion vise à prohiber les éoliennes commerciales dans toutes les zones de la municipalité à l'exception des zones AV1 et AV2.

SYSTÈME D'ALARME

Considérant les prix reçus pour les différentes options afin de protéger l'hôtel de ville;

Il est proposé par Maureen Landry, appuyé par Marie-Lyne Landry et résolu d'autoriser l'achat d'un nouveau système chez sécurité BC au coût de 3 940\$ plus taxes.

Que le nouveau système comprendra :

1 zone pour les bureaux (administration et maire) et 1 zone pour salle et portique.

5 X boutons panique 4 dans le bureau et 1 dans le bureau du maire

Détecteur de fumé, raccordement génératrice.

Qu'il est résolu d'ajouter une zone pour protéger la salle en bas et de prévoir des sorties réseau pour l'installation de caméra dans une autre phase.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents.

MAI MOIS DE L'ARBRE;

Considérant le ministère des forêts, de la Faune et des Parcs du Québec en collaboration avec l'association forestière du sud du Québec offre des arbres gratuitement aux municipalités dans le cadre de mai le mois de l'arbre et des forêts;

Il est proposé par Marie-Lyne Landry, appuyé par Karina Poudrier et résolu d'inscrire la municipalité au mois de l'arbre pour distribuer des arbres au mois de mai.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

FACTURE INCENDIE AU 28 FÉVRIER 2023;

Considérant la facture incendie au 28 février 2023 au montant de \$;

- Dépense de la Paroisse à 100%
(feu paroisse, cheminée, installation électrique, monoxyde, accident autoroute 20) 6 848.76 \$
- Dépenses bureau caserne
(hydro Québec).....373.41\$
- ...Dépenses garage caserne
(Hydro Québec)560.11 \$
- Dépense de la Paroisse selon l'entente incendie au % du RFU 36.53%
(internet, assurance, véhicules CJ, SAAQ, harnois...)3 891.65\$
- Total facture :11 673.93\$

Le rendez-vous – Avril 2023

En conséquence, il est proposé par Karina Poudrier, appuyé par Pierre Côté et résolu d'autoriser le paiement au montant de 11 673.93\$ pour la facture au 28 février 2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents.

VOIRIE ET URBANISME

RÉSOLUTION APPUI DÉNEIGEMENT MUNICIPALITÉ ST-LÉONARD D'ASTON

Considérant que le ministère des Transports (MTQ) a approché la municipalité de Saint-Léonard d'Aston afin de valider son intérêt pour assurer le déneigement sur les routes 155 et 161 ;

Considérant que la Municipalité de Saint-Léonard d'Aston est d'accord pour réaliser les travaux de déneigement sur ces rangs et routes ;

Considérant que le MTQ demande une résolution d'appui aux municipalités limitrophes touchées par ces routes ;

En conséquence, il est proposé par Pierre Côté, appuyé par François Lupien et résolu à l'unanimité que le conseil donne son appui à la Municipalité de Saint-Léonard d'Aston quant au déneigement

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents.

RÉSOLUTION APPUI DÉNEIGEMENT MUNICIPALITÉ STE-BRIGITTE-DES-SAULTS :

Considérant que le ministère des Transports (MTQ) a approché la municipalité de Ste-Brigitte-des-Saults afin de valider son intérêt pour assurer le déneigement sur le 9^e rang wendover, chemin des Serres et chemin Quatre-Saisons;

Considérant que la Municipalité Sainte-Brigitte-des-Saults est d'accord pour réaliser les travaux de déneigement sur ce rang et chemins ;

Considérant que le MTQ demande une résolution d'appui aux municipalités limitrophes ;

En conséquence, il est proposé par Marie-Lyne Landry, appuyé par Maureen Landry et résolu à l'unanimité que le conseil donne son appui à la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults quant au déneigement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents.

ENTENTE INTERMUNICIPALE EN MATIÈRE DE TRANSPORTS COLLECTIFS ET TRANSPORT ADAPTÉ:

Attendu qu'en vertu de l'article 48.35 de la *Loi sur le transport* (L.R.Q. c.T-12), une municipalité locale peut prendre les mesures qu'elle estime appropriées pour promouvoir l'organisation et le fonctionnement des services de transport de personnes qu'elle n'organise pas elle-même et fournir des services de soutien à ceux qui les organisent ;

Attendu que toute municipalité locale doit contracter avec une personne afin d'assurer aux personnes handicapées l'accès sur son territoire à des moyens de transport adaptés à leurs besoins et peut accorder des subventions à un organisme à but non lucratif qui assure l'organisation d'un service spécial de transport pour les personnes handicapées et à cette fin, conclure une entente avec cet organisme quant au service à être exploité ;

Attendu que la Municipalité est compétente en matière de transport collectif et de transport adapté;

Attendu que toute municipalité peut conclure une entente avec toute autre municipalité, quelle que soit la loi qui la régit, relativement à tout ou partie d'un domaine de leur compétence, et ce, en vertu des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* (L.R.Q. c. C-27.1);

Attendu que la Municipalité et la MRC désirent s'entendre pour conclure une entente délégrant à la MRC les compétences conférées à la Municipalité en matière de transport collectif et de transport adapté.

À ces causes, sur proposition de Karina Poudrier, appuyé par Pierre Côté et résolu :

D'approuver l'entente intermunicipale relative au service de transport collectif et l'entente intermunicipale relative au service de transport adapté jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

D'autoriser le maire et la directrice générale à signer pour et au nom de la Municipalité le texte des ententes joints à la présente résolution;

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents.

PÉRIODE DE QUESTIONS ;

La parole est donnée aux gens présents dans la salle. Les questions portent principalement sur les sujets suivants : mois de l'arbre, dérogation mineure, loisirs,

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

Il est proposé par Maureen Landry et résolu de lever l'assemblée à 20h26.

Stéphane Dionne
Maire

Valérie Aubin, dma
Directrice générale / greffière-trésorière



MRC DRUMMOND
MUNICIPALITÉ PAROISSE NOTRE-DAME-DU-BON-CONSEIL

AVIS PUBLIC
ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 479-2023
RELATIF AUX DÉMOLITIONS D'IMMEUBLES

Aux personnes intéressées par le projet de « Règlement numéro 479-2023 afin de réglementer les démolitions d'immeuble.

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

- 1- Lors de la séance ordinaire tenue le 13 mars 2023, le conseil municipal a adopté, par résolution, le projet de règlement numéro 479-2023
- 2- Qu'une assemblée publique de consultation aura lieu lundi le 17 avril 2023 à 19H00 à la salle de l'Érablière la Pente douce au 1549, route 122 à Notre-Dame-du-Bon-Conseil. Au cours de cette assemblée publique de consultation, le maire ou une personne désignée par celui-ci, expliquera le projet de règlement numéro 479-2023, de même que les conséquences de son adoption et de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur ce projet de règlement.
- 3- Que ce projet de règlement ne contient pas de disposition susceptible d'approbation référendaire.
- 4- Que le projet de règlement peut être consulté au bureau de la Municipalité au 1428, route 122

Donné à Notre-Dame-du-Bon-Conseil, ce 23^e jour de mars 2023.


Valérie Aubin, dma
Directrice générale
Greffière trésorière



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DU COMTÉ DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE PAROISSE NOTRE-DAME-DU-BON-CONSEIL

AVIS PUBLIC –
APPEL D'OFFRE PUBLIC

PROJET :

Les travaux faisant l'objet du présent appel d'offre public consistent principalement à réaliser les travaux de réfection et d'élargissement de voirie de deux chemins existants en bordure de l'autoroute 20, soit le chemin des Serres et le chemin Quatre-Saisons, à Notre-Dame-du-Bon-Conseil, MRC Drummond. Ce contrat inclut la reconstruction de la fondation supérieure pour le chemin Quatre-Saisons, la reconstruction complétée du chemin des Serres, ainsi que l'élargissement de la structure de voirie et le pavage des deux chemins sur une distance totale d'environ 2 km.

Les documents relatifs à cet appel d'offres peuvent être obtenus en s'adressant au Système électronique d'appel d'offres (SEAO) en consultant le site Web www.seao.ca en stipulant le numéro de référence 1697512.

Les documents sont disponibles au coût établi par le SEAO. La facturation pour l'impression et la livraison seront effectuées par SEAO. Les plans et devis sont non remboursables.

La municipalité n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents quelconques véhiculés par système électronique soient incomplets ou comportent quelque erreur ou omission que ce soit. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer, avant de présenter son offre, d'obtenir tous les documents reliés à cet appel d'offres.

Les soumissions scellées devront parvenir au bureau du maître de l'ouvrage à l'attention de Valérie Aubin, greffière, **avant 11 h, le vendredi 31 mars 2023.**

L'ouverture des soumissions se fera publiquement immédiatement après l'heure prévue pour leur réception à l'hôtel de ville de la Paroisse au 1428, route 122 à Notre-Dame-du-Bon-Conseil.

Donné à Paroisse Notre-Dame-du-Bon-Conseil, ce 2 mars 2023.


VALÉRIE AUBIN
Directrice générale et greffière-trésorière





MRC DRUMMOND
MUNICIPALITE PAROISSE NOTRE-DAME-DU-BON-CONSEIL

AVIS PUBLIC
Relatif aux usages : résidences secondaires de
tourisme et résidence principale de tourisme

Aux personnes intéressées par le projet de « Règlement numéro 480-2023 afin de définir les usages : résidence secondaire de tourisme et résidence principale de tourisme.

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

- 1- Lors de la séance ordinaire tenue le 13 mars 2023, le conseil municipal a adopté, par résolution, le premier projet de règlement numéro 480-2023
- 2- Qu'une assemblée publique de consultation aura lieu lundi le 17 avril 2023 à 19h15 à la salle de l'établière la Pente douce au 1549, route 122 à Notre-Dame-du-Bon-Conseil. Au cours de cette assemblée publique de consultation, le maire ou une personne désignée par celui-ci, expliquera le projet de règlement numéro 480-2023, de même que les conséquences de son adoption et de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur ce projet de règlement.
- 3- Que ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.
- 4- Que le projet de règlement peut être consulté au bureau de la Municipalité au 1428, route 122

Donné à Notre-Dame-du-Bon-Conseil, ce 23^e jour de mars 2023.


Valérie Aubin, dma
Directrice générale
Greffière trésorière



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-BON-CONSEIL

Avis Public
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
BÂTIMENT ACCESSOIRE SITUÉ SUR LE LOT 4 647 304
DU CADASTRE DU QUÉBEC, SOIT AU 2249, 9^e RANG DE SIMPSON

Avis public est donné que le Conseil municipal doit, lors de la séance ordinaire du 17 avril 2023, qui se tiendra à compter de 19 h 30 à la salle de l'établière la Pente Douce au 1549, route 122 à Notre-Dame-du-Bon-Conseil et suite à une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, statuer sur une demande de dérogation mineure relativement au bâtiment ci-haut mentionné.

Cette demande de dérogation mineure a pour effet :

De permettre, sous certaines conditions, une distance de 1,24 mètres entre une piscine creusée et le mur d'un bâtiment formant une partie d'une enceinte dont la norme maximale est de 2 mètres.

Au cours de cette séance, les membres du Conseil municipal entendront les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur le sujet.

Donné à Notre-Dame-du-Bon-Conseil, ce 20^e jour du mois de mars 2023.


Valérie Aubin, dma
Directrice générale
Greffière-trésorière

HORAIRE POUR LE PARDON + SEMAINE SAINTE 2023

Sacrement du pardon : Dimanche le 2 avril à **14 h** à l'église de **Notre-Dame**

Célébrations de la SEMAINE SAINTE

Jeudi saint 6 avril **Ste-Perpétue à 19 h 30** suivi d'un temps d'adoration

Vendredi saint 7 avril **Notre-Dame**
14 h30 Chemin de croix à l'église
15h00 Célébration de la mort de Jésus

Samedi saint 8 avril **Ste-Perpétue** **vigile pascale à 20h00**

Pâques 9 avril **Ste-Brigitte à 9 h 30** et **Notre-Dame à 11h00**



Le comité des loisirs est à la recherche de gens qui veulent s'impliquer dans l'organisation de la Fête de la St-Jean-Baptiste.

Vous pouvez communiquer avec Marie-Claude 819 336-2744 poste 206.



Afeas locale Notre-Dame-Du-Bon-Conseil
MOIS D'AVRIL = RECRUTEMENT AFEAS

Pourquoi je fais partie de l'AFEAS?

Être membre de l'Afeas me permet de faire partie d'une association unique défendant les droits des femmes, de participer à bâtir une société privilégiant des valeurs d'égalité, de justice et de respect.

Les principaux dossiers en cours sont

La violence faite aux femmes, l'égalité salariale, le travail invisible ça compte, demande de révision du code civil pour les couples en union de fait, conciliation famille-travail-études, environnement en règlementant sur l'utilisation des pesticides et plusieurs autres propositions d'intérêt social pour les femmes et les familles.

PROCHAINE ACTIVITÉ FEMMES D'ICI

Le mardi 18 avril 2023 à 19h

Changement temporaire de local
à la Salle du PRESBYTÈRE près de l'Église

AU PROGRAMME

CONFÉRENCIÈRE INVITÉE :

Madame Hélène Vachon, membre de notre Afeas et Conseillère en sécurité financière, nous partagera ses précieux conseils en matières de finances

ADHÉSION À TITRE MEMBRE AFEAS (35\$)

Tel que déjà convenu, avec vous, nous vous remettrons votre carte de membre 2023-2024.

À noter que nous prendrons rendez-vous avec les membres qui ne pourront assister à cette réunion.

BIENVENUE AUX NOUVELLES MEMBRES

En devenant membre de l'Afeas, vous ferez partie d'une Association dynamique et accueillante!
Pour plus d'informations, je vous invite à communiquer avec moi.

Au plaisir de vous accueillir!

Jacqueline Demers Secrétaire Afeas (819 336-3478)
Avril 2023



Assemblée Générale Annuelle (AGA) du club Fadoq sera le 26 avril 2023.

Le 26 avril souper partage -----soupe, dessert, café sont fournis pas le club au coût de \$ 2.00 . Donnez vos noms **obligatoirement** à Pierrette Lamarche au numéro 819-336-5302 avant jeudi le 20 avril. Apportez votre tasse, sandwich ou salade si vous le désirez. Le souper sera suivi de l'assemblée.

Les activités se poursuivent jusqu'au 31 mai.



Le programme « Nouveaux Horizons » du gouvernement fédéral offre un soutien financier pour la réalisation des projets ayant une influence positive sur la vie des aînés dans leur collectivité.

Grâce à Réjeanne Comeau (membre du C.A.) qui a monté un dossier « étoffé », nous avons reçu un montant de **\$ 22,765.00** pour améliorer le bien-être des aînés. Merci Réjeanne.

Jusqu'au 31 décembre 2023, si vous renouvelez votre carte FADOQ à votre club vous serez automatiquement inscrit au concours provincial « **GAGNEZ \$ 100.00 D'ÉPICERIE** » 8 tirages par mois.

Nicole Benoit ,trésorière 819-469-0164

Le rendez-vous – Avril 2023



CHEVALIERS DE COLOMB CONSEIL 7753 SINCERES FÉLICITATIONS

A tous nos jubilaires de notre brunch-méritas, qui ont été honorés le 15 janvier dernier à la salle la pente douce. Ce fut une rencontre inoubliable.

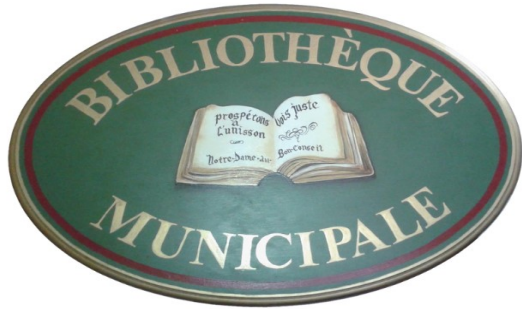
A Samuel Gionet pour avoir reçu du conseil Suprême le titre officiel de ((Secrétaire Financier de notre conseil.)) Bon succès dans ton nouveau job.

A notre frère Gilbert Lafond pour avoir reçu les honneurs de longs services au sein de notre conseil à la soirée reconnaissance de la région 15 des Bois-Francs, qui s'est tenu à Princeville le 4 mars dernier. Notre conseil est fier de lui.

N'oubliez pas notre pain partage qui aura lieu les 6-7-8 avril prochain partout en campagne et au village. Merci à l'avance pour votre générosité. Nos pains se vendront tous \$5.00

Assemblée Générale qui se tiendras le mardi 9 mai prochain à 19h30 au presbytère de Bon-Conseil. Bienvenue à tous.

Votre Grand-Chevalier, Raymond Comeau. (819) 336-5203



541, rue Notre-Dame (porte de côté)

biblio.bon.conseil@gmail.com

 Bibliothèque Bon-Conseil

819-336-2744 poste 4

Lundi : 15h00 à 18h00

Mercredi : 9h00 à 11h00
18h30 à 20h00

Jeudi : 9h00 à 11h00
18h30 à 20h00

Samedi : 9h00 à 11h30

Bonjour à toutes et à toutes!

Le printemps est à nos portes et la bibliothèque se transforme pour mieux vous servir. Votre bibliothèque possède plein de livres pour tous les goûts : documentaires, BD, manga et roman pour tous les âges.

Suivez-nous sur Facebook pour voir les nouveautés et les changements de votre bibliothèque.

N'oubliez pas que le service est gratuit pour les gens de Notre-Dame-du-Bon-Conseil village et paroisse.

Votre visite nous fait toujours plaisir!

Venez nous voir!

Dans quelques semaines, la bibliothèque aimerait faire le prêt de jeux de société et de casse-têtes pour petits et grands. Si vous en avez qui ne servent plus et qui sont en bons états, ils pourraient peut-être faire passer du bon temps à d'autres personnes.



541 Rue Notre Dame

Entrée sur le côté

(819) 336-2744 #4

Judith Hébert responsable

Line Martel assistante



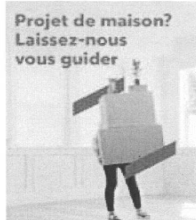
La bibliothèque municipale est à la recherche de deux/trois bibliothèques pour ses livres. Si vous avez un meuble style bibliothèque qui prend la poussière chez vous, pensez à nous!





ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE le mardi 18 avril 2023 à 19 h 30 de façon virtuelle

Projet de maison ?



Bénéficiez d'un accompagnement clés en main :

- Taux hypothécaires compétitifs
- Assurance prêt
- Assurance habitation
- Conseils personnalisés

desjardins.com/maison

Découvrez nos solutions pour vos projets de maison et commencez à planifier avec nos calculateurs hypothécaires. Demandez une préautorisation pour savoir quel prix vous pourriez payer pour une propriété et réserver votre taux.

Dans AccèsD

Vous êtes membre ? Dans AccèsD, sélectionnez **Mon Toit**, puis choisissez votre projet. Remplissez une demande de préautorisation en ligne pour recevoir une réponse rapide.

Par téléphone

Contactez-nous pour discuter de votre projet d'achat ou faire votre demande de préautorisation hypothécaire.

Évitez l'attente au téléphone et accélérez le traitement de votre appel en nous demandant de vous appeler au moment de votre choix www.desjardins.com/maison.



→ [Se connecter à AccèsD](#)

→ [Planifier un appel](#)

Source : www.desjardins.com/maison



Assistance virtuelle Desjardins

L'aiguillage intelligent par la voix lorsque vous appelez au 1-800-CAISSES (1 800 224-7737) est maintenant déployé. Cet assistant vous permet d'exprimer la raison de votre appel par la voix plutôt qu'au moyen des touches du clavier téléphonique. L'appel est ensuite dirigé vers le bon conseiller qui pourra répondre à votre besoin. N'hésitez pas à l'essayer !

.....
Siège social Notre-Dame-du-Bon-Conseil

330, rue Notre-Dame

Bon-Conseil (Québec) J0C 1A0

Téléphone : (819) 336-2600

Télécopieur : (819) 336-2731

Centre de services Saint-Cyrille-de-Wendover

Centre de services Saint-Félix-de-Kingsey



INVITATION

Assemblée générale annuelle virtuelle

Prenez connaissance des résultats et des réalisations de votre caisse.

🕒 Mardi 18 avril 2023 | 19 h 30

👤 Le lien pour assister à l'assemblée est disponible au desjardins.com/caisseestdedrummond



Votez en ligne

Dès la fin de la diffusion de la rencontre et jusqu'au 22 avril 2023, votez sur le partage des excédents annuels (ristournes) et l'élection des administrateurs, si applicable, en visitant :

- le site Web de la Caisse
- desjardins.com
- AccèsD

Nouveauté!

Si vous ne pouvez pas voter en ligne, une borne de votation sera mise à votre disposition à la Caisse.



EMPLOIS ET STAGES POUR ÉTUDIANT·E·S

Le Carrefour jeunesse-emploi des comtés de Richmond · Drummond-Bois-Francs en collaboration avec les Caisses Desjardins et les municipalités, sont heureux de vous annoncer le retour du Trio étudiant Desjardins pour l'emploi à l'été 2023.

APPRENTI-STAGE

Apprenti-Stage permet aux **organismes sans but lucratif** de recevoir un étudiant du secondaire (14-16 ans) pour lui permettre d'acquérir un premier contact avec le marché du travail par le biais d'une expérience de stage bénévole de **80 heures** entre le 25 juin et le 30 août 2023.

Tous les organismes peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire disponible sur le site cjerichmond.qc.ca entre le 3 et le 21 avril 2023.

EMPLOI D'ÉTÉ

La trousse est un outil pour faciliter la recherche d'un emploi. Il permet aux étudiants de recevoir gratuitement de l'aide pour rédiger un curriculum vitae, avoir du support dans leur recherche d'emploi et de se préparer à une entrevue.



Information : 819 358-9838



Avec la participation financière de :



Ham-Nord | Kingsey Falls | Notre-Dame-de-Ham | Notre-Dame-du-Bon-Conseil (village)
Paroisse de Notre-Dame-du-Bon-Conseil | Saint-Albert | Saint-Félix-de-Kingsey | Saint-Rémi-de-Tingwick
Saint-Samuel | Sainte-Clotilde-de-Horton | Sainte-Élizabeth-de-Warwick | Sainte-Séraphine | Tingwick | Warwick

Le rendez-vous – Avril 2023



NUMÉROS DE TÉLÉPHONES IMPORTANTS

URGENCE ET SÉCURITÉ

Urgence	9-1-1
Hôpital Ste-Croix (Drummondville)	819-478-6464
Hôpital Hôtel-Dieu (Athabaska)	819-357-2030
SERVICES LOCAUX	
Municipalité Paroisse Bon-Conseil	819-336-5374
Bureau de poste	819-336-2611
Caisse populaire	819-336-2600
Centre communautaire	819-336-3221
Pavillon du Centre communautaire	819-336-3854
Centre de la petite enfance	819-336-5452
C.L.S.C	819-474-2572
Commission scolaire des Chênes	819-478-6700
Comité de l'Emploi et Développement Bon-Conseil	819-336-3966
École Notre-Dame-du-Bon-Conseil	819-850-1622
Service de garde Bon-Conseil	819-850-1686
Presbytère	819-336-2163
SPAD (société protectrice des animaux de Drummond)	819-472-5700
Vestiaire	819-336-2113

HORAIRE BIBLIOTHÈQUE

Lundi 15h à 18h00

Mercredi : 9h00 à 11h00 et 18h30 à 20h00

Jeudi : 9h00 à 11h00 et 18h30 à 20h00

Samedi : 9h00 à 11h30

819-336-2744, poste 205

site : biblibonconseil.ca

Facebook : Bibliothèque Bon-Conseil

Responsable : Judith Hébert

Assistante : Line Martel

HÔTEL DE VILLE

Municipalité Paroisse Notre-Dame-du-Bon-Conseil

1428, route 122

Téléphone : 819.336.5374 / Télécopieur : 819.336.2389

Valérie Aubin, dma - directrice générale / secrétaire-trésorière

direction@paroissendbc.ca

Gaby Tessier, inspecteur

inspection@paroissendbc.ca

HEURES D'OUVERTURE

Lundi au jeudi : 8 h 30 à 12 h 00 / 13 h 00 à 16 h 00

SÉANCE CONSEIL 2023

16 janvier (3^e lundi)

13 février (2^e lundi)

13 mars (2^e lundi)

17 avril (3^e lundi)

8 mai (2^e lundi)

12 juin (2^e lundi)

10 juillet (2^e lundi)

14 août (2^e lundi)

11 septembre (2^e lundi)

2 octobre (1^e lundi)

13 novembre (2^e lundi)

18 décembre (3^e lundi)